

Organisation du siège

A la suite de la résolution du Conseil d'administration du 27 juin 2013, l'organisation du Siège de l'Office national des forêts sera amenée à évoluer au début de l'année 2014.

1/ Contexte

Cette décision a été annoncée lors du Conseil d'administration du 27 juin dernier par le Président du Conseil d'administration de l'ONF. Elle s'inscrit dans les orientations stratégiques fixées par la résolution n°09-2013 adoptée par le Conseil d'administration ce même jour visant à consolider le modèle socio-économique de l'ONF.

- La résolution du 27 juin 2013

La résolution n°09-2013 formule des grandes orientations stratégiques qui doivent être mises en œuvre à tous les niveaux de l'établissement. Elles doivent notamment se traduire dans l'organisation de la direction générale.

- La résolution réaffirme la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques et des espaces naturels associés comme la mission première de l'ONF ;
- Elle demande à l'ONF de mieux valoriser, en cohérence avec cette mission première, les produits et services issus de ces écosystèmes, ainsi que les compétences et l'expertise de ses personnels ;
- Elle fixe un objectif d'optimisation du fonctionnement de l'établissement au service de son action sur le terrain en réaffirmant le rôle central des agences, en recherchant l'optimisation du rôle des directions territoriales et en appliquant de manière différenciée le taux de réduction des effectifs de - 1,5 % par an en ETPT fixé dans le COP 2012-2016, qui restera apprécié au niveau national et sera modulé au bénéfice des effectifs présents dans les unités territoriales et les unités de production (agences travaux) ;
- Elle attend de l'ONF une gestion optimisée de ses structures.

- L'organisation de l'Office

Concernant l'organisation globale de l'Office, une négociation a été engagée avec les partenaires sociaux en vue de l'élaboration d'un nouveau schéma directeur d'organisation. Les travaux sont en cours. L'évolution de l'organisation de la direction générale devra s'articuler avec ceux-ci.

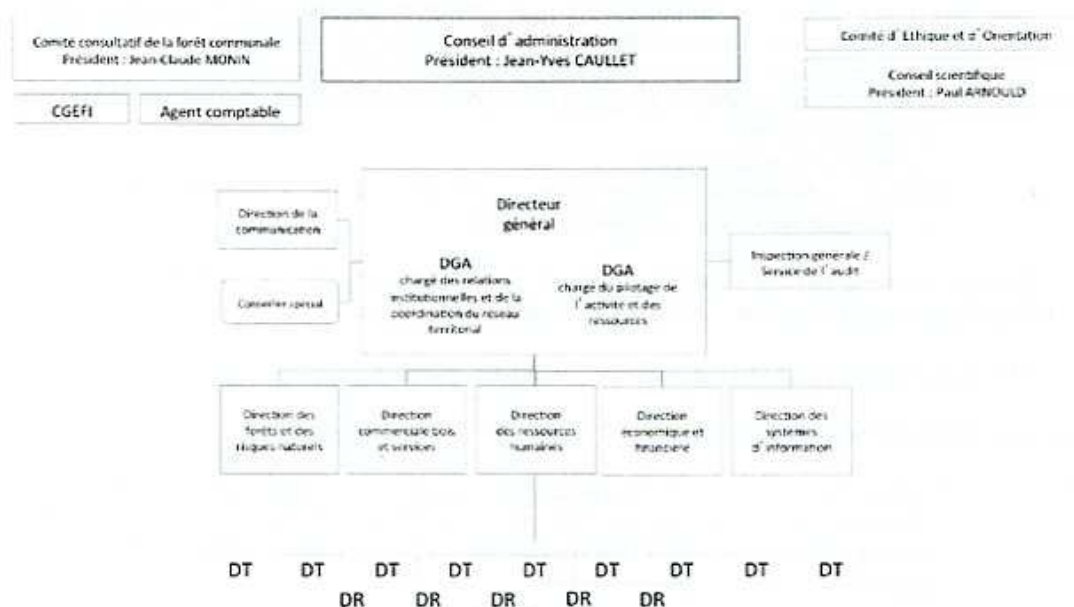
2/ Périmètre des directions centrales

Afin de prendre en compte les orientations stratégiques précédentes, les grandes évolutions de la direction générale seront les suivantes. L'organisation détaillée fera l'objet de travaux qui seront conduits avec les chefs de département et les personnels.

- Création de deux fonctions de **directeurs généraux adjoints** qui coordonneront respectivement les relations institutionnelles et le pilotage de l'activité. Les deux directeurs généraux adjoints (DGA) veilleront à la prise en compte des enjeux de terrain dans les actions conduites par l'ONF, à la mise en place de synergies entre les structures, à la simplification des démarches et procédures, à la gestion économe de l'ONF. Chaque DGA se verra attribuer des responsabilités spécifiques :
 - Le DGA chargé des relations institutionnelles et de la coordination du réseau territorial se verra attribuer les responsabilités actuellement portées par la « Direction des affaires communales », ainsi que par la « coordination Corse-DOM ».
 - Le DGA chargé du pilotage de l'activité et des ressources se verra attribuer des responsabilités portées par l'actuel « Secrétariat général ». Celles-ci seront précisées dans le cadre des travaux qui seront conduits au sein du siège.
- Création d'une « **Direction des forêts et des risques naturels** » regroupant l'ensemble de l'activité de gestion durable des forêts publiques et des espaces associés, ainsi que des risques naturels. Le département « recherche et développement » lui sera rattaché. Cette direction permettra à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques et des espaces naturels associés de bénéficier d'une unité de pilotage et de programmation. Elle devra s'assurer notamment de la mise en œuvre de l'aménagement forestier, document unique intégrant les enjeux environnementaux.
- Création d'une « **Direction commerciale bois et services** » regroupant les activités du département « bois » de l'actuelle « Direction technique et commerciale bois » et celles de la « Direction du développement ». Le périmètre de cette nouvelle Direction traduit la volonté de l'ONF de rechercher une meilleure valorisation des produits et services issus de son activité. Ses liens avec la « Direction des forêts et des risques naturels » seront tout particulièrement analysés. Elle aura en charge de poursuivre la recherche de la meilleure valorisation possible des bois et d'une valeur ajoutée additionnelle en renforçant en particulier la vente de bois façonné, la réalisation de travaux en forêt communale et la réponse à des marchés de travaux et services sur les métiers de l'ONF.
- Création d'une « **Direction économique et financière** ». Elle reprendra une partie des missions actuellement portées par le « Secrétariat général ». Elle aura notamment pour enjeu de développer la prospective économique, en cohérence avec la volonté du Conseil d'administration de mieux valoriser notre production.
- La « **Direction des ressources humaines** », la « **Direction des systèmes d'information** » et la « **Direction de la communication** » conservent leur périmètre actuel. La « Direction des ressources humaines » devra intégrer les enjeux du plan d'actions élaboré à la suite de l'audit socio-organisationnel.
- « **L'inspection générale** » confortera son rôle en matière d'audit en se positionnant explicitement comme un service de l'audit et de l'inspection. Ce service renforcera ses liens avec le « département qualité » de la direction générale. Ses audits évolueront vers des audits d'agence, afin d'accompagner le renforcement de cet échelon territorial.

- Un **conseiller spécial** est placé auprès du Directeur général. Sa mission sera d'apporter des analyses et conseils technico-économiques, afin de permettre des analyses croisées sur des sujets d'actualité ou sensibles.

Le cadre d'évolution de la direction générale est présenté dans le schéma suivant :



Cette évolution s'accompagnera d'une réflexion sur le fonctionnement de la direction générale et sur sa relation avec les territoires, en lien avec la négociation engagée au niveau national sur l'élaboration d'un nouveau schéma d'organisation de l'ONF (Echéance : février 2014). Elle mettra en avant les principes d'efficacité du service rendu aux structures territoriales, de maîtrise des moyens mobilisés et de synergie avec les territoires. Elle devra prendre en compte l'ensemble des sites rattachés à la direction générale. Sur les sites parisiens, elle devra par ailleurs intégrer la fermeture prochaine des lieux d'accueil situés au FCBA.

3/ Evolution des effectifs

L'évolution engagée doit également permettre à la direction générale de contribuer au renforcement de l'action de l'ONF sur le terrain, en particulier en termes d'effectifs.

C'est ainsi que la direction générale engagera un effort complémentaire en matière d'effectifs. L'effort réalisé par le siège s'identifiera avec l'effort le plus important que réalisent certaines directions, soit une réduction des effectifs de -3,5 % par an en ETPT. Ce taux de baisse sera appliqué sur les années 2014 à 2016, soit un effort de baisse des effectifs supplémentaire de 25 postes au niveau du Siège.

La limitation de la durée de la vacance des postes au sein du siège sera étudiée de manière à satisfaire aux engagements pris dans le cadre du plan d'actions qui sera mis en application à la suite de l'audit socio-organisationnel.

4/ Méthode et calendrier

Le pilotage des travaux entourant la réorganisation et le fonctionnement du Siège est confié à Patrick Soulé.

- Les travaux seront conduits au sein du Comité de direction restreint de l'Office, en lien avec les chefs de département. La réflexion portera sur l'ensemble des personnels rattachés administrativement à la direction générale, qu'ils soient localisés à Paris ou en région. Les travaux engagés devront prendre en compte :
 - la négociation relative à l'organisation générale de l'Office, menée en parallèle de celle du Siège ;
 - la recherche de synergies ;
 - une clarification des niveaux de décision entre le siège et les territoires ;
 - les charges de travail actuelles et futures.

Les personnels seront étroitement associés aux travaux. Ils pourront faire part de leurs attentes et souhaits. Un dispositif spécifique d'écoute sera mis en place.

Un point régulier sera réalisé avec les instances représentatives du personnel.

- Le calendrier sera le suivant :
 - Décembre 2013 : mise en place de l'organisation générale du siège par diffusion d'une instruction qui sera soumise à l'avis des instances représentatives du personnel. Le Conseil d'administration sera informé de ces évolutions.
 - 1^{er} semestre 2014 : finalisation, au sein de chaque direction, de l'organisation interne en intégrant les évolutions d'effectifs et les décisions prises à la suite des travaux conduits dans le cadre de la négociation nationale sur l'élaboration du nouveau schéma d'organisation de l'ONF. Cette organisation sera soumise à l'avis des instances représentatives du personnel.
- Une réunion de lancement des travaux sera organisée au Siège le 16 octobre 2013. Elle associera les directeurs centraux et les chefs de département.
- Une rubrique dédiée à la réorganisation du Siège sera ouverte sur Intraforêt le 14 octobre 2013. Elle informera le personnel sur la démarche et l'avancement des travaux.

* * *